

Plan de protection

« Footing Club Meyrin »

Contact COVID-19

« Mme Tina Gertsch »

TABLEAU DES MESURES SPÉCIFIQUES À L'ASSOCIATION : FOOTING CLUB MEYRIN

Version du 18/08/2020

PERSONNE DE CONTACT COVID-19

Mesures
Mme Tina Gertsch - contact@footingclubmeyrin.ch

1. HYGIÈNE ET RESPECT DES DISTANCES DE SÉCURITÉ

Tous les participants se nettoient régulièrement les mains.
Les participants gardent en tout temps une distance de 1,5 m au minimum entre eux.
Toutes les surfaces de contact sont régulièrement nettoyées.

Mesures
Le nombre de participants aux cours sera limité. Nous comptons 4m2 par personne.
Tous les membres devront se désinfecter les mains avant de rentrer dans les salles. Du désinfectant sera mis à disposition à l'entrée des cours.
L'utilisation du matériel sera limitée au strict nécessaire et les membres devront le désinfecter à la fin du cours avec le produit mis à disposition par le club.
Les membres présentant des symptômes ne seront pas admis au cours.
Les membres seront informés par courrier du plan de protection et celui-ci sera mis à disposition sur le site internet du club.

2. MESURES DE PROTECTION EN CAS DE NON RESPECT DES DISTANCES

D'autres mesures de protection doivent être prises s'il n'est pas possible de garder la distance requise dans certaines situations.

Mesures
Le membre sera averti verbalement. Si cela se reproduit, il sera exclu du cours.

3. RÉCOLTE DES COORDONNÉES DES PARTICIPANTS

Garantir la possibilité de retracer les contacts personnels rapprochés en cas d'infection.

Mesures

Une feuille de présence est mise en place pour chaque cours, afin d'avoir la traçabilité des membres.

Les cours étant limité en nombre de personnes, chaque membre devra s'inscrire au préalable en ligne à chacun des cours. Ceci sera un contrôle supplémentaire pour la traçabilité des participants.

4. PERSONNES ATTEINTES DU COVID-19

Renvoyer à la maison les personnes malades en leur précisant de suivre les consignes de l'OFSP sur l'(auto-)isolement.

Mesures

En cas de symptômes ou de test positif, les membres devront immédiatement informer le comité du club par e-mail (contact@footingclubmeyrin.ch) afin qu'il prenne contact avec les autorités compétentes et mette en place les directives de l'OFSP.

5. GESTION

Informar les participants des directives et des mesures prises.

Mesures

Un courrier individuel sera envoyé aux membres pour les notifier des mesures mises en place par le club, en relation avec la pandémie.

Le plan de protection, qui sera mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution de la situation, sera également disponible sur le site internet du club.

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Mesures

Les membres seront informés qu'en cas de symptômes ou de contact direct avec une personne positive ne devront pas se présenter aux cours.

Les membres seront notifiés qu'ils peuvent porter un masque s'ils le souhaitent.

Les membres de retour d'un pays à risque selon la liste en vigueur de l'OFSP devront respecter le délai de quarantaine avant de se présenter aux cours.

ANNEXES

Mesures

Néant